



Les Guides du Canada t'invitent à devenir la présentatrice vedette de leur compilation de vidéoclips sur YouTube

Description de l'initiative

Les Girl Guides of Canada – Guides du Canada (GdC) invitent les filles membres (ayant entre 5 et 17 ans et plus) de tout le pays à faire un court vidéoclip pour présenter la chanteuse ou le groupe féminin qui les inspire et qui les aide à avoir de l'assurance, de l'initiative et du courage. Les Guides feront une compilation regroupant les vidéoclips réalisés par les filles et les clips de musique de leurs chanteuses ou groupes féminins préférés; cette compilation sera disponible sur leur page YouTube.

Participation

- Les filles qui sont actuellement membres des Guides du Canada et qui ont entre 5 et 17 ans et plus.
- Les filles peuvent soumettre plus d'un vidéoclip.
- Plus d'une fille peut figurer dans un vidéoclip (le nom de toutes les participantes doit alors être joint à la demande de participation).
- Les participantes doivent déclarer dans leur demande de participation qu'elles ont signé la Décharge visant les documents audiovisuels (IR.1) et que ce formulaire a été remis à leur responsable.

Demandes de participation – vidéoclip

- Le contenu du vidéoclip doit être original.
- Le vidéoclip peut être en français ou en anglais.
- Sa durée est de **20 secondes** au maximum et sa taille ne doit pas dépasser **6 Mo**.
- Les formats de fichier vidéo suivants sont acceptés : **.flv, .fla, .swf, .mpg, .mp4, .mov, .wmv, .avi**.
- Les Guides du Canada se réservent le droit de revoir les vidéoclips sélectionnés pour la compilation finale afin de s'assurer que le matériel présenté est approprié.

Contenu du vidéoclip

- Les filles doivent **énoncer** l'information suivante de façon originale et agréable :
 - Leur prénom seulement
 - Le nom de leur unité et la province
 - Le nom de leur chanteuse ou groupe féminin préféré
 - Comment leur chanteuse ou groupe féminin préféré inspire l'assurance, l'initiative ou le courage
- *Note** : Les vidéoclips doivent être enregistrés dans un endroit bien éclairé et tranquille pour obtenir un enregistrement audio et visuel de



qualité optimale. Les vidéoclips de mauvaise qualité ne seront pas intégrés dans la compilation finale.

Information à inclure à la demande de participation – vidéoclip

- Les filles doivent soumettre les renseignements suivants par courriel, avec leur vidéoclip, pour que leur demande de participation soit complète et qu'elle puisse être retenue :
 - Le nom complet de la fille (son nom de famille ne sera pas rendu public).
***Note** : Si plus d'une fille figure dans le vidéoclip, il faut alors fournir le nom complet de toutes les participantes.
 - Le nom de l'unité, la ville et la province.
 - Déclaration : « Je confirme que j'ai signé la Décharge visant les documents audiovisuels (IR.1) et que ce formulaire a été remis à ma responsable. »
 - Le lien (« copier-coller ») vers le vidéoclip de sa chanteuse ou de son groupe féminin préféré sur YouTube.
***Note** : Seuls les vidéoclips de musique disponibles sur YouTube seront pris en considération.

Demandes de participation

- Les demandes de participation sont acceptées à compter du vendredi 3 août 2012.
- Les demandes de participation – vidéoclip doivent être transmises par courriel à l'adresse submissions@girlguides.ca.
- La date limite pour soumettre un vidéoclip est le dimanche 23 septembre 2012, à 23 h 59 HNE.

Demandes de participation – image (*pour les filles qui ne peuvent faire un vidéoclip*)

- Les images soumises (photos ou dessins) doivent être des originaux.
- Les formats d'image suivants sont acceptés : **jpg, jpeg, png, gif, pdf**.
- **Taille du fichier image : 6 Mo au maximum.**
- Les images numérisées (reproduites par scanner) sont acceptées.

Contenu des images

- L'image doit refléter un thème ou un sujet qui est une source d'inspiration pour la fille qui la soumet.
- Elle **ne doit pas nécessairement** comporter les mêmes renseignements que le vidéoclip.



Information à inclure à la demande de participation – image

- Les demandes de participation – image sont acceptées à compter du vendredi 3 août 2012.
- Les filles doivent soumettre les renseignements suivants par courriel, avec leur image, pour que leur demande de participation soit complète et qu'elle puisse être retenue :
 - Le nom complet de la fille (son nom de famille ne sera pas rendu public).
 - * **Note** : Si plus d'une fille figure sur l'image, il faut alors fournir le nom complet de toutes les participantes.
 - Le nom de l'unité, la ville et la province.
 - Déclaration : « Je confirme que j'ai signé la Décharge visant les documents audiovisuels (IR.1) et que ce formulaire a été remis à ma responsable. »
 - Le lien (« copier-coller ») vers le vidéoclip de sa chanteuse ou de son groupe féminin préféré sur YouTube.
 - ***Note** : Seuls les vidéoclips de musique disponibles sur YouTube seront pris en considération.
- Les demandes de participation – image doivent être envoyées par courriel à l'adresse submissions@girlguides.ca.
- Délai pour les demandes de participation envoyées par courriel : le dimanche 23 septembre 2012, à 23 h 59 HNE. Délai pour les demandes envoyées par le courrier ordinaire : l'enveloppe doit être postée au plus tard le lundi 17 septembre 2012 (le cachet postal en faisant foi), et expédiée à l'adresse suivante :

Girl Guides of Canada – Guides du Canada
50 Merton Street
Toronto ON M4S 1A3
Attn: Social Media Coordinator

* **Note** : Les images sont acceptées et peuvent être intégrées dans la compilation finale, mais pour des raisons techniques, les filles qui les soumettent ne peuvent être considérées pour le rôle de présentatrice vedette.

Compilation finale – vidéoclips et images

- La compilation finale regroupant les vidéoclips réalisés par les filles, de même que leur choix de vidéoclips musicaux, sera téléchargée et accessible sur la page YouTube des Guides du Canada le 11 octobre 2012, lors de la Journée internationale des filles.



- Si plusieurs filles choisissent la même chanson, elles seront toutes mentionnées dans la compilation finale, même si la chanson en question sera présentée une seule fois dans la compilation.
- Si les Guides du Canada reçoivent un grand nombre de demandes de participation, il se peut que des compilations supplémentaires soient créées.

Sélection de la présentatrice vedette

- L'équipe chargée de sélectionner la « présentatrice vedette » visionnera tous les vidéoclips soumis par les filles.
- La sélection sera faite en fonction du contenu des vidéoclips et des habiletés de présentation des filles.

***Note :** Les images sont acceptées et peuvent être intégrées dans la compilation finale, mais pour des raisons techniques, les filles qui les soumettent ne peuvent être considérées pour le rôle de présentatrice vedette.

Information à l'intention de la présentatrice vedette

- La fille sélectionnée en sera avisée le lundi 1^{er} octobre 2012.
- Elle devra faire un deuxième vidéoclip de 30 secondes qui sera présenté au début de la compilation de vidéoclips et qui servira d'introduction.

Voici l'information qu'elle devra inclure à son deuxième vidéoclip :

- Son prénom
- Je suis la **présentatrice vedette de la compilation de vidéoclips qui a été préparée par les Guides du Canada et qui est disponible sur YouTube.**
- *Expliquer, en ses propres mots,* pourquoi il est important que le monde entier écoute ce que les filles et les jeunes femmes ont à dire lors de la Journée internationale des filles – mais aussi tous les autres jours de l'année!
- Délai : le dimanche 7 octobre 2012, à 23 h 59 HNE.
- La fille qui sera la présentatrice vedette accepte ce qui suit :
 - S'assurer d'afficher du matériel approprié sur la page Facebook des Guides du Canada lors de la Journée internationale des filles, le 11 octobre 2012.
 - Se conformer au Code de conduite des Guides du Canada relativement au matériel qu'elle affichera sur leur page Facebook lors de la Journée internationale des filles, le 11 octobre 2012.



- Être mandatée par les Guides du Canada pour afficher du matériel sur leur page Facebook lors de la Journée internationale des filles, le 11 octobre 2012.
- Rendre son profil Facebook PRIVÉ le 11 octobre 2012, et ce pendant au moins une semaine.

***Note** : Si la fille qui est la présentatrice vedette ne souhaite pas que le matériel soit affiché sous son nom personnel, elle peut le transmettre aux Guides du Canada qui l'afficheront sur leur page.